

## Arrêté

n° 2024-96

**Objet :** Liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel de cadre supérieur de santé paramédical, session 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,*

*Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,*

*Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,*

*Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,*

*Vu le décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de cadre supérieur de santé,*

*Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,*

*Vu l'arrêté n° 2023-853 du 15 novembre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de cadre supérieur de santé paramédical, session 2024,*

*Vu l'arrêté n° 2024-75 du 6 mars 2024 portant modification de l'arrêté n° 2023-853 du 15 novembre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de cadre supérieur de santé paramédical, session 2024,*

*Vu l'arrêté n°2024-86 du 21 mars 2024 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de cadre supérieur de santé paramédical, session 2024,*

*Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*

*Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2024,*

*Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,*

## **Arrête :**

**Article 1 :** La liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel de cadre supérieur de santé paramédical est établie et arrêtée comme suit par ordre alphabétique :

ACKERMANN Isabelle née TANDA	GRANGER Lydie née FERRAND
ALONSO Peggy née MARTIN	JALCE Nyse
AMEURAOUI Fatima née AIT HSSAIN	KAMARA Astou née KANOUTÉ
AUDY Victoria née GOUNDA	LAUMOND Charlotte née GRAVOILLE
AYMARD Martine	LAURENT Béatrice née BARDON
BARTHELEMY Rémy	LONGIN Veronique
BARTHELOT Melanie née CAVAGNA	MADAMOIRS Béatrice
BENARD Corinne née PARENT	MALTESE Béatrice née GIULIANO
BENNIA Fatiha	MANCARDI Audrey née FINET
CAILLOT Kévin	MARQUES BOEUF Isabelle née MARQUES
CALMELS Marie-Virginie née DURAND	MEUNIER Delphine née RICHON
CHARREL Delphine née DANJOUR	MONTEIRO Sylvie
CHATELARD Angélique née VERNAY	MOUTINARD Hamida née SAAD
COMTE DUBOIS Mireille née COMTE	NIERI Agnès née DOUSTEYSSIER
COQUEREL Matthieu	NOLET Kathy
DELON Fabienne née PETITPAS	RIMET-MEILLE Laurette
DOUANY Didier	RODRIGUES Valérie
ESTEVE Vanessa née GOUDY	ROEDERER Florence
FERREIRA DELGADO Charlene née FERREIRA	STAAB Erika née KUHLER
FESQUET Sylvie née GRACIA	TATINCLAUX Stephanie née GUITARD
FROBERT Martine née FIRMIN	VALLON Estelle
GAUTIER Hélène née VAZQUEZ	VALMALETTE Karine
GIGNAC Martine née JALLAT	ZAMARON Corine née PIQUET

Liste arrêtée à 46 candidats

**Article 2 :** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) et <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 08 avril 2024

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié publié et transmis au représentant de l'État le 26/04/2024

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 26/04/2024

Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*